

Entretien avec François Traoré, président de l'AProCA

Le 2 mars 2006, Grain de sel rencontrait François Traoré, président de l'Association des producteurs de coton africains (AProCA) alors qu'il était de passage à Paris. L'occasion d'un long entretien au cours duquel le leader paysan s'est exprimé sur des sujets d'actualité mais aussi, longuement, sur l'histoire de la création de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso (UNPCB)... Il nous a livré de nombreuses clés pour mieux comprendre la mise en place progressive d'une OP aujourd'hui phare dans le pays et mieux comprendre les enjeux autour de sa structuration.

1. Vous êtes aujourd'hui mondialement connu et probablement connu de la plupart des lecteurs de GDS ... pouvez-vous vous présenter plus spécifiquement au regard de votre parcours de leader d'OP, qui vous a amené à la présidence de l'AProCA ?

Je suis agriculteur depuis pour ainsi dire toujours. J'ai eu la responsabilité d'une famille de huit personnes dès l'âge de seize ans, ce qui m'a sûrement très tôt appris à gérer les relations, à gagner la confiance des personnes qui m'entourent. Nous vivions alors au Sénégal, bien que d'origine burkinabé. À mes 20 ans en 1973, je suis revenu au Burkina, dans mon village où on cultivait du mil, de l'arachide, du fonio. Aucune de ces cultures n'avaient de marchés et comme je ne suis pas habitué à cultiver seulement pour survivre, je suis allé m'installer en zone cotonnière en 1979 et dans le village de Sogodjankouli en 1980. Dès cette époque, je me suis engagé dans la vie associative. Au départ on cherchait des personnes pour s'occuper de l'approvisionnement en intrants et de la commercialisation au sein du groupement villageois. J'ai occupé le poste de secrétaire général du groupement. Je suis devenu membre de l'union départementale des groupements en 1991 à l'occasion d'une crise sur le déclassement des récoltes de coton qui nous a opposé à la société cotonnière. En 1986, j'achetai mon premier petit tracteur.

Les premiers groupements villageois rassemblaient l'ensemble des producteurs d'un village, qu'ils cultivent le coton ou non. Tout le monde pouvait accéder au crédit pour les intrants ou le matériel agricole mais c'est la production cotonnière qui permettait de rembourser, donc en cas de dettes ce sont les producteurs de coton qui remboursaient pour les autres selon le principe de la caution solidaire au sein du groupement. L'augmentation des impayés au sein des groupements allait provoquer une véritable crise cotonnière dans les années 1990-1994. En 4 ans, la production du Burkina Faso est passée de 180 000 tonnes à 116 000 tonnes. Le principe de caution solidaire rencontrant, plus que jamais, des « dérapages »... Les producteurs de coton arrêtant la culture du coton car leur revenu était « confisqué » pour rembourser les dettes du groupement. Lors de cette crise, la société cotonnière, la Sofitex a eu des problèmes ; l'État (actionnaire à 65% de la Sofitex) a eu des problèmes. La dette des producteurs vis-à-vis des banques fut estimée à 2 milliards de FCFA (environ 3 050 millions

d'euros). Tous les acteurs liés au coton ont donc dû réfléchir, et pas seulement les producteurs.

Pour trouver des solutions à cette crise, dans un premier temps des consultants sont venus nous poser des questions. Cela semblait judicieux car tous les groupements n'étaient pas endettés et certains avaient mis en place, à leur initiative, des modalités spécifiques pour contrôler la demande en intrants des producteurs, l'ajuster en fonction des possibilités réelles de chaque producteur et éviter ainsi qu'ils ne puissent rembourser. Ces innovations paysannes ont servi de modèle pour la mise en place des GPC. Une autre solution proposée fût la désignation de « paysans pilotes ». Ces exploitants, qui devaient avoir au minimum 5 hectares, étaient choisis puis pouvaient disposer d'un crédit personnel et on leur achetait directement leur coton sans passer par le groupement, en échange de quoi ils n'étaient plus soumis à la caution solidaire. Ce système ne pouvait marcher. Certains producteurs récupérant le coton d'autres producteurs plus petits, le vendaient à leur nom puis rétrocédaient l'argent au commanditaire. Ce dernier évitait ainsi de rembourser ses intrants ou contournait la caution solidaire.

Pour nous, si l'idée de créer des groupements de producteurs de coton était une avancée positive, le système proposé à l'époque ne pouvait pas fonctionner. Ils ne pouvaient pas être aux dimensions des groupements de l'époque. En effet, la taille des GV, trop grande, ne permettait pas de responsabiliser les membres sur le crédit. Nous avons ainsi recommandé la mise en place de petits groupes décentralisés. Dans ma région, pour le village de Sogodjankouli, il y avait ainsi 7 groupes décentralisés responsabilisés. Des groupements de 15 à 50 personnes maximum nous semblaient le mieux à même d'assurer leur solvabilité...

Les discussions autour de la mise en place de tels groupements ont commencé en 1996, se sont poursuivies durant deux années, et ont abouti, en 1998, à la création de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso, UNPCB, dont je suis président. En 1999, l'UNPCB entraient au capital de la Sofitex à hauteur de 30%.

Au même moment, entre 1998 et 1999, un comité de gestion de la filière a été créé, mettant en place les bases d'une future interprofession, il était composé de douze personnes : 7 représentants des producteurs, 3 représentants de la Sofitex, 2 représentants de l'État. Mais l'UNPCB n'a pas fait de miracles... en 1999, le surendettement des producteurs s'élevait encore à 6 milliards de FCFA (environ 9,15 millions d'euros). Toutes les règles mises en place pour assurer les remboursements des crédits n'étaient pas appliquées, et en tous les cas pas partout, d'où les nombreux déraillements. Le problème principal venait du contrôle du crédit qui demeurait insuffisant. Nous avons alors décidé d'ériger le système des comités de crédit en système national. Dans chaque groupement les demandes de crédit se font en assemblée ; chacun demande en fonction de ses capacités (main d'œuvre ou matériel disponibles), et les autres jugent la recevabilité de ces demandes et les corrigent éventuellement. Les demandes des groupements sont ensuite examinées au niveau du comité de crédit départemental qui tient compte des surfaces et de la production des trois dernières années pour juger de son bien fondé, puis il y a un examen au niveau du comité de crédit provincial. Ces comités ont rapidement donné des résultats et les producteurs ont montré qu'ils étaient capables de gérer les risques d'endettement.

L'État, la BACB et le Stabex (Union européenne) avaient annulé la première dette de 2 milliards.

L'année suivante, les comités de crédit fonctionnaient mais l'endettement s'élevait toujours à 6 milliards. Des groupements étaient endettés à 180%, nombre d'entre eux ne faisaient plus de coton, utilisant les intrants pour cultiver des céréales. Compte tenu de l'endettement des groupements il n'était pas possible d'augmenter le prix du coton. Il fallait faire des choix. Une décision a alors été prise : celle de ne plus faire de crédit à tout groupe endetté à plus de 100%. 30% des GPC ont ainsi été suspendus. Les producteurs des groupements suspendus se retrouvèrent dans une situation délicate, n'ayant plus d'engrais pour le coton, ils ne purent plus s'en servir pour produire de céréales. Plus de coton, moins de céréales, la situation ne pouvait durer. L'Union s'est sentie investie d'une obligation sociale. Certaines unions départementales, suite à réflexion, ont décidé d'aider les groupements en difficulté en payant pour eux les semences. D'autres ont fourni aux producteurs concernés 50% des intrants nécessaires, et remboursé une partie (15%) de leurs crédits. Dans certains cas, les producteurs ont quitté les groupements mais continuent d'y rembourser leurs crédits, toutes les configurations sont possibles. La majorité des groupements a été récupérée. Aujourd'hui, nous avons des taux de remboursement de 98 à 99%, nul n'étant à l'abri d'aléas climatiques et d'une mauvaise récolte...

Ces arrangements ont été trouvés moyennant engagement des producteurs. Et cela a fonctionné. Ainsi, dans ma région, la production avait chuté de 74 000 à 28 000 t, et 50% des producteurs avaient été suspendus. Pour autant en 2004-2005, la production est passée à 84 000 tonnes ! Cette année, on s'attend à 100 000 t.

En 2001, la Sofitex cesse de prendre en charge l'approvisionnement des intrants céréales. Or les producteurs de coton ont besoin d'engrais pour les céréales. Moi-même, producteur de coton, je fais 30% de coton, et 50% de ma surface sont dédiés au maïs. L'UNPCB a donc décidé de prendre le relais pour la fourniture d'intrants céréales. Pour cela, elle a dû négocier serré avec les banques. Après une première expérience avec la Banque agricole et commerciale du Burkina Faso (BACB), elle traite aujourd'hui avec la Banque Internationale du Burkina (BIB), qui a accordé un crédit au taux de 10%.

Nous commençons la 4e année de ce système. On a eu beaucoup de difficultés dans l'approvisionnement et la distribution mais aussi sur la manière de récupérer l'argent. Il a fallu beaucoup travailler et nous avons corrigé les erreurs. Les unions provinciales commencent à maîtriser le rôle de chacun, et elles ont une idée bien précise de leurs capacités. Une personne de l'UNPCB s'occupe du crédit. L'encours de crédit est aujourd'hui de l'ordre de 4 à 5 milliards de FCFA (6,09 à 7,6 millions d'euros). L'UNPCB offre ainsi une variété de services : engrais céréales, pesticides et herbicides céréales, vente de bascules, fourniture d'aliments bétail.

Nous réfléchissons en ce moment à comment aider les producteurs à commercialiser les céréales. En effet, c'est une chose de produire mieux et plus, mais encore faut-il pouvoir bien vendre sa production.

Céréales, bétail, vous vous demandez pourquoi l'Union nationale des producteurs de « coton » ne change pas de nom. La question est à l'étude depuis plusieurs années. Mais nous ne voulons surtout pas précipiter les choses. Et le moment n'est pas venu. Et puis le nom n'est pas le plus important, ce qui compte, c'est la maîtrise et la décision.

2. Toutes ces fonctions ne vous empêchent-elles pas d'être présent sur votre exploitation

? Comment faites-vous lorsque vous êtes absent du pays ?

Il est vrai que j'occupe un certain nombre de responsabilités . J'ai trois grands fils. En 1998, j'ai envoyé, à mes frais, mon fils aîné au Canada pour un stage de perfectionnement dans une ferme moderne. À eux trois, mes fils maîtrisent largement la production. Le problème de relève que les gens ont au Nord comme au Sud, ne se pose pas dans ma famille. Après l'école, mes enfants se sentent bien dans leurs champs et je pense qu'ils ont beaucoup appris avec moi. La question qu'ils me posent aujourd'hui, c'est plutôt « comment va-t-on bien vendre nos produits ? ».

3. Analyser la crise que traversaient les producteurs de coton africains, défendre au mieux leurs intérêts, l'Aproca a récemment fêté son premier anniversaire. Comment a-t-elle été créée ? En matière de positionnement, quelles sont ses relations avec le Roppa ?

En 2001, c'est la baisse des prix du coton qui m'a alarmé. En 2001, entre le mois de janvier et octobre, le cours mondial du coton s'est effondré. Le coton a perdu la moitié de sa valeur. Nous avons alors tenté de comprendre pourquoi cette baisse était là. Après enquêtes, nous nous sommes aperçus que les subventions en étaient la cause. Nous avons publié dans le journal de l'UNPCB, le trimestriel « Le producteur », un article dénonçant ces subventions, accompagné d'une lettre. Lors de l'une de ces visites, le Père Maurice Oudet nous a proposé de publier notre lettre sur sa liste de diffusion. Nous avons ensuite décidé de contacter les organisations des producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest pour leur proposer une démarche commune. Le Bénin et le Mali ont répondu aussitôt. C'est ainsi que le 21 novembre 2001 était lancé notre second appel « L'appel commun des producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest ».

C'est de là qu'est partie la mobilisation coton, qui devait aboutir, à la mobilisation que l'on connaît, au niveau international, dans laquelle les producteurs jouent un rôle de premier plan, aux côtés de leurs États. Si aujourd'hui, le sujet bénéficie d'une large couverture médiatique internationale, ce n'était alors pas le cas. La rencontre de l'OMC à Cancun m'a donné l'image de représentant des producteurs de coton. Mais j'ai été affaibli car j'étais tout seul. A la suite les producteurs de coton de plusieurs pays m'ont demandé « pourquoi tu ne nous réunis pas ? ». Nous avons alors organisé une rencontre mobilisant les producteurs de coton de plusieurs pays d'Afrique, chaque participant a pris en charge son déplacement. Cette rencontre s'est tenue à Cotonou, en décembre 2004 avec des représentants de 6 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Sénégal, Togo) et l'AProCA est née.

Aujourd'hui l'AProCA regroupe des représentants de producteurs 12 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Sénégal, Togo, Tchad). À la rencontre de l'OMC à Hong Kong, elle a envoyé 18 représentants. Notre secrétaire permanent est basé à Bamako, de nationalité ivoirienne, son nom est Mamadou Ouattara. Nous venons de recruter une secrétaire comptable malienne. L'Aproca reçoit des subventions de différents bailleurs (Oxfam, Enda, la Coopération française, Icco, SNV). En 2006, nous allons recruter une communicatrice, de préférence bilingue français anglais car, d'une part, nous avons des pays anglophones et, d'autre part, les négociations internationales se font beaucoup en anglais.

Concernant les relations avec le Roppa, je dois dire tout d'abord que je suis moi-même membre du Conseil du Roppa. Le Roppa avait organisé un atelier sur l'observatoire du coton

au cours duquel les producteurs ont dit vouloir une structure spécifique. Or rien n'a bougé. Et il y avait urgence. Je les ai informés de notre initiative, et le Roppa n'a pas souhaité s'impliquer plus avant, argumentant qu'il n'était pas possible pour lui de mettre en place des filières partout. Bien que le Roppa ne nous appuie pas dans cette initiative, nous avons avancé car c'était une demande des producteurs.

Dans les différents pays les privatisations sont en cours. Au niveau de l'Afrique il existe une association des égreneurs. Face à des professionnels il faut que les producteurs soient représentés par des organisations professionnelles spécifiques, plus fortes, sinon nous ne serons pas au niveau dans les négociations. Le Roppa, cela dit, se présente toujours comme le représentant des cotonniers africains à Bruxelles.

4. En matière de commercialisation, on voit apparaître des interprofessions dans de nombreux secteurs un peu partout en Afrique. Que faut-il attendre d'une interprofession coton au Burkina Faso par exemple ? Quels peuvent en être les atouts et les limites ?

Je vous ai parlé de la création d'ores et déjà assez ancienne du comité de gestion de la filière coton. Il agissait un peu comme une interprofession. Et bien une réelle interprofession vient d'être créée. C'est tout récent, cela date de la mi-février 2006. Elle rassemble les mêmes acteurs que le comité de gestion à l'exception notable de l'État qui n'est plus présent.

Par ailleurs concernant l'égrenage et la commercialisation, l'UNPCB est actionnaire dans les trois sociétés cotonnières présentes au Burkina Faso. La Sofitex (à hauteur de 30%), la Socoma (20%) et Fasocoton (10%).

L'interprofession regroupe les sociétés cotonnières et les producteurs. Elle est administrée par 16 représentants, dont 8 producteurs de coton et 8 représentants des sociétés cotonnières. Vous parlez d'un phénomène de mode concernant les interprofessions, pour nous il s'est agit d'une véritable obligation. Nous n'avons pas de relation particulière avec les autres interprofessions, mais si vous nous questionnez sur l'interprofession céréales, je dois dire qu'elle me laisse un peu dubitatif : cette structure a été créée sans une organisation et une structuration suffisante de ses membres, tant les producteurs que les autres familles. L'interprofession doit pouvoir intervenir pour une meilleure valorisation des produits agricoles mais dans le cas des céréales on n'est pas pour le moment capable de connaître la production et savoir de combien on dispose pour la commercialisation. Quant au rôle de l'État, il me semble normal qu'il suscite ce genre d'initiatives, mais pas sans structuration des acteurs. C'est surtout aux producteurs de la porter, or la Confédération paysanne du Faso n'a pas pu accompagner la structuration des céréaliers contrairement au riz où elle a pu accompagner la création d'une structure nationale de producteurs de riz. D'ailleurs la pression des producteurs commence à se faire sentir dans les activités de cette interprofession.

5. Les subventions sur le coton sont la cible des producteurs africains. Au lendemain de la rencontre de l'OMC à HK, vous avez obtenu des promesses concernant la baisse des subventions. Cela suffira-t-il selon-vous à assurer l'avenir du coton africain ? Sinon, comment en améliorer la compétitivité à l'heure où de nouveaux producteurs arrivent sur le marché et où certains questionnent une supériorité jusque là indéniable de la qualité du coton africain et de la productivité des producteurs africains ?

L'Aproca n'a jamais eu pour rôle et objectif unique la lutte contre les subventions des pays du Nord sur le coton. Notre lutte, et c'est inscrit dans nos objectifs, je vous invite d'ailleurs à consulter notre site à ce propos (www.aproca.net), tient en plusieurs points :

- 1) augmenter le niveau de structuration des producteurs;
 - 2) appuyer l'implication des producteurs dans les filières
 - 3) favoriser les échanges des producteurs entre les différentes structures et les différents pays.
- Le combat contre les subventions est certes crucial, mais ce combat au niveau international ne constitue pas pour nous l'essentiel. Quant à la possible baisse de la productivité du coton africain, il est certain que l'on doit se tenir prêt à toute éventualité. Mais c'est le cas pour tout un chacun dans tous les domaines pour qui souhaite atteindre le meilleur niveau et s'y maintenir. Des gains de productivité pour le coton sont trouvables. J'évoquais tout à l'heure les stratégies mises en place par les agriculteurs pour faire face au manque d'intrants. Augmentation de la fertilité des sols, meilleure gestion technique des cultures, meilleure gestion des revenus de l'exploitation sont parmi les solutions qu'il faut développer pour obtenir des gains de productivité.

6. Vous vous êtes récemment prononcé en faveur des OGM au Burkina Faso (ou tout du moins avez-vous déclaré « ne pas être contre ». À l'inverse, nombre de leaders paysans, et le Roppa lui-même adoptent une attitude très méfiante vis-à-vis de ce qui pourrait être, selon eux, un nouvel asservissement pour l'Afrique, mise sous la coupe des multinationales productrices d'OGM et détentrices de brevets. Pouvez-vous expliquer ce positionnement pour les lecteurs de GDS ?

Il faut connaître le contexte dans lequel les cotonculteurs africains travaillent. Certaines années, les menaces parasitaires sont telles qu'elles peuvent faire chuter la récolte de 50% sur plusieurs campagnes. Pour lutter contre les parasites, le producteur de coton burkinabé doit traiter ses champs régulièrement. Le traitement se fait par le paysan, qui porte sur le dos 16 kg de pesticides, assortis d'une machine qui pèse dans les 5 kg. Où sont les risques ? L'inconnu de l'avenir des OGM ou les risques actuels : se détruire le dos, et la santé (16 kg de pesticides = 16 kg de poison que les producteurs respirent pendant les traitements qui peuvent être très nombreux). Quand José Bové se prononce contre les OGM de façon intransigeante, il le fait en connaissance de sa situation. Ma position est qu'il faut faire confiance dans notre recherche qui est en charge d'évaluer les risques. Il faut également dire que les produits de traitements sont déjà achetés aux mêmes multinationales. Risques et dépendance sont des facteurs que nous connaissons déjà sans OGM.

7. Si vous aviez un conseil à donner aujourd'hui à un jeune leader d'OP d'Afrique de l'Ouest, quel serait-il ? Et Une raison d'être optimiste ?

Endurance, volonté, esprit de collaboration sont pour moi des qualités très importantes. Tous les hommes sont menacés sur terre. Les producteurs de coton pas plus que les autres. Il faut croire pour exister vraiment et oser.